



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Europe centrale et orientale

Question écrite n° 7852

Texte de la question

De nos jours, les pays de l'Est expriment une forte demande en programmes de television. Les Etats-Unis ont deja pris des positions importantes dans le capital et la gestion des nouvelles televisions de l'Europe de l'Est. C'est la raison pour laquelle M. Michel Pelchat attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la necessite, pour la France et pour le developpement de la francophonie, de venir en aide aux diffuseurs et producteurs francais afin de leur permettre de fournir des programmes a titre gratuit dans ces pays. Il lui demande si la creation de mecanismes de soutien a la duplication ne pourrait pas etre envisagee afin d'assurer l'avenir de la presence francaise a l'etranger.

Texte de la réponse

Les deux operateurs de television crees pour la diffusion internationale de programmes en langue francaise sont actuellement presents dans les pays d'Europe centrale et orientale : 1/ la banque d'images Canal France international, transmise en Europe par le satellite Intelsat VI, met gratuitement a disposition des televisions nationales etrangeres, dans le cadre de la diffusion culturelle, des programmes issus des chaines de television francaises ou acquis aupres des producteurs. Ainsi, les televisions d'une dizaine de pays de l'Est rediffusent, dans le cadre d'accords avec CFI, une selection de ses programmes sur le reseau hertzien national ; 2/ TV 5, la chaine de television francophone diffusee en Europe par le satellite Eutelsat, qui compte 70 p. 100 de programmes francais (en provenance majoritairement des chaines de television nationales) ainsi que des programmes suisses, belges et canadiens, est presente a titre gratuit sur les reseaux cables d'Europe de l'Est, notamment en Hongrie et Pologne, pays fortement cables. Dans les pays ou debute le cable, la reception se fait par antennes paraboliques et parfois par reseaux micro-ondes. TV 5 est egalement diffusee sur reseau hertzien en Bulgarie et Roumanie. Il convient de mentionner egalement les accords que la Sept-Arte, pole francais de la chaine culturelle franco-allemande Arte, a passe avec la plupart des televisions d'Europe centrale et orientale portant sur la reprise a titre gratuit de ses programmes et la realisation d'echanges et de coproductions.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7852

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3987

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 369